

fait exécuter les travaux suivant les termes et les ordres reçus de l'ingénieur-en-chef adjoint; et si quelque chose a été fait qui n'aurait pas dû l'être, M. Smith en est responsable. Tout homme, non prévenu, doit être frappé du fait, que ce n'est qu'après que mon témoignage a été donné sur ces faits, devant le comité, que ces accusations sont lancées contre moi, comme si elles avaient pour but de briser la force de mon témoignage ou de rejeter sur moi toute la responsabilité.

M. Smith dit: "que M. Fleming et ses subordonnés ont eu, dans l'occasion, des consultations avec le ministre des Travaux Publics, et lui ont fait des rapports, sur les matières les plus importantes, sans que je le susse et sans s'être auparavant consultés avec moi."

Si par le mot "subordonné" il entend parler de moi, je n'ai qu'une chose à dire: c'est que toutes les consultations que j'ai eu avec le Ministre des Travaux publics, ont eu lieu à la demande du ministre. Et je n'ai fait à ce dernier aucun rapport, sur lequel M. Smith aurait dû être consulté.

Le seul rapport que j'ai fait au ministre et dans lequel M. Smith était intéressé (et même dans ce cas j'ai notifié M. Smith que je le faisais), ce fut lorsque j'ai été obligé de raconter en détail la conduite et le langage, si peu dignes d'un gentleman, qu'il a tenus à mon égard. Cette lettre doit être dans les archives du département; et il s'est conduit de cette manière envers moi, non pas une fois, mais en plusieurs occasions. D'autres employés ont aussi été traités par lui, en ma présence, de la même manière brutale.

Je déclare le plus catégoriquement et positivement, que je n'ai jamais dit à M. Smith: "Que M. Fleming m'avait donné verbalement des instructions de poursuivre les travaux, comme ils sont exécutés aujourd'hui d'après les ordres de M. Smith. Voici ce que j'ai dit: "M. Fleming m'a dit que le ministre approuvait, en général, les modifications projetées, mais qu'il n'y avait pas d'ordre de les mettre à exécution." Toutes mes lettres à M. Smith tendent à prouver ce fait.

Il déclare encore: "Aussitôt mon arrivée à Winnipeg, je télégraphiai à Ottawa pour avoir un assemblage de forêts et je donnai instruction à l'ingénieur, etc., etc." faisant entendre, par là, au comité que je suis à blâmer pour n'avoir pas suivi ces instructions, quand les faits prouvent le contraire. Ces outils ne sont partis d'Ottawa qu'à la fin de janvier dernier, pour m'arriver quelques jours seulement avant mon départ pour la capitale où j'étais mandé (comme je l'ai rapporté au département) pour assister à cette enquête.

Les modifications qu'il a faites dans la localisation de la voie lui ont été pour la plupart suggérées ou indiquées par l'ingénieur de service (qui avec moi, savait qu'elles étaient nécessaires longtemps avant que M. Smith n'ait visité les travaux), et qui, avec d'autres changements, auraient été faites longtemps auparavant, si M. Smith eut visité la section, comme je l'avais supplié de le faire l'année précédente, quand il est revenu sur ses pas, n'étant à peine qu'à quatre heures de marche des travaux. Dans cette occasion et dans d'autres où il s'est rendu dans mon district, je lui ai demandé instamment de parcourir la section avec moi; mais au lieu de s'acquiescer de ce devoir si nécessaire, il a persisté à continuer sa route vers la Colombie-Britannique.

Pour ce qui concerne les changements dans les travaux, le comité est en possession des faits; je ne dirai donc rien de plus sur ce sujet.

Quant aux rapports, la preuve devant vous démontre que j'en ai fait plusieurs relatifs à ces travaux. On ne paraît pas les avoir lus, encore moins en avoir accusé réception.

Si ma mémoire me sert bien (je n'ai rien ici pour parler avec exactitude sur ce point), la lettre, dans laquelle M. Smith me demandait une estimation, ne m'est parvenue qu'à une époque où il était matériellement impossible que les ordres qu'elle contenait pussent être exécutés; et M. Smith n'a pas dit au comité (ce qui est rigoureusement vrai), que lorsqu'il a quitté Winnipeg, il a réservé certains ouvrages pour en décider plus tard, et qu'il devait m'informer, sous un bref délai, de ce qu'il y avait à faire dans ces cas. Ce n'est que tout récemment que j'ai reçu des instructions relatives à quelques-uns de ces cas, et pourtant sans cette information et des instruc-